
REGLEMENT Du Jeu Concours «Journée VIP»

Article 1 : Généralités

1. Les présentes conditions du concours «Journée VIP» (ci-après le « Concours ») s'appliquent à l'action organisée par SPRL DROH!ME GESTION DES SPORTS, dont le siège social est situé à Chaussée de La Hulpe 53A, 1180 Uccle ayant comme numéro d'entreprise 0649.791.914 (ci-après « Brussels Drohme Golf Club »). Pour exécuter ce concours (organisation concours, notamment), Brussels Drohme Golf Club fait appel à la société Touch Agency, dont le siège social est situé Boulevard du Souverain 25, 1170 Watermael Boitsfort, ayant comme numéro d'entreprise 0875.525.364 (ci-après « Touch Agency »).

2. La participation au concours implique l'acceptation expresse du présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation ainsi que la perte de son gain le cas échéant, sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée de ce fait, sans droit à une quelconque compensation. Il n'est possible de participer à ce Concours d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

3. Le règlement est disponible sur le site internet <https://www.bdgc.be/fr/concours>

Article 2 : Conditions relatives aux participants

1. La participation au concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en Belgique.

2. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.

3. Sont exclues du concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par l'organisateur.

4. Les collaborateurs et les membres du personnel Brussels Drohme Golf Club et Touch Agency, qui ont collaboré à l'organisation de cette action peuvent participer à condition de s'être inscrits conformément aux conditions du présent règlement.

Article 3 : Modalités et conditions de participation

1. Le concours débute le 3/02/2024 (date de début du concours) et se termine le 29/02/2024 à minuit.

2. Pour participer valablement au concours, le participant doit répondre aux questions sur le site web <https://www.bdgc.be/fr/concours> et ce à partir du 3/02/2024 jusqu'au 29/02/2024 inclus.

Pour s'inscrire, le participant doit remplir certaines données personnelles comme le nom, prénom, date de naissance, code postal et adresse e-mail. Pour s'inscrire, le participant doit également :

accepter les conditions générales du Brussels Drohme Golf Club, consultables sur <https://www.bdgc.be/fr/conditions-generales-de-vente/>

accepter les présentes conditions générales et compléter le cas échéant ses coordonnées : nom, prénom, date de naissance, code postal et adresse e-mail

avoir accepté les conditions générales de la charte vie privée, consultables sur <https://www.bdgc.be/fr/vie-privee/>

Le moment où le participant s'inscrit est enregistré. Le participant garantit que les données qu'il transmet sont correctes, à jour et complètes.

3. Il n'est permis de participer qu'une fois par participant.

Article 4 : Le jeu concours

1. Les participations sont ouvertes jusqu'au 29/02/2024 à 23h59.

La participation au Concours doit avoir lieu entre les dates visées à l'Article 3. Seules les participations enregistrées entre ces dates seront admises.

- Chaque participant déclare avoir pris connaissance du Règlement complet et des principes du Concours et déclare les avoir acceptés.

- Ce Concours n'est pas un jeu de hasard au sens de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux hasard et la protection des joueurs. Il ne s'agit pas non plus d'une loterie au sens de l'article 301 du Code pénal.

Article 5 : Attribution des gains

1. Le vainqueur est la personne qui remplit toutes les conditions du concours :

Il ou elle doit être correctement inscrit(e) sur le site internet du concours en complétant ses données .

Il ou elle doit avoir répondu correctement à la question principale du concours et avoir répondu correctement à la question subsidiaire. Si personne n'a répondu correctement à la question subsidiaire, le vainqueur est celui qui a répondu correctement à la question principale et dont la réponse à la question subsidiaire est la plus proche de la réponse correcte. En cas d'ex-aequo, la première personne à répondre correctement sera désignée comme gagnante.

2. Au total, il y aura 10 gagnants.

3. Le prix à remporter par gagnant est le suivant :

1 journée VIP au Brussels Drohme Golf Club avec la personne de votre choix (donc pour 2)

Au total, 10 journées sont à gagner

La journée comprend :

- 2h d'initiation au golf avec un enseignant
- un lunch pour 2 au restaurant avec boisson + plat
- une après-midi libre avec accès au practice et matériel prêté

4. Les gagnants seront contactés à partir du 14/03/2024 par e-mail. Dans ce mail, les gagnants seront invités à appeler le numéro +32 26722222 pour réserver leur journée VIP.

5. En cas de refus, de non-retrait ou de non-réponse au courrier des organisateurs dans le délai demandé (2 mois), pour quelque raison que ce soit, le prix sera retourné aux organisateurs et le gagnant perdra tous les droits à une quelconque indemnité.

6. Si l'adresse indiquée est inexacte ou si un prix n'est pas réclamé dans les 2 mois suivant la fin du concours sans que les organisateurs en soient responsables, le gagnant perd son droit au prix. Dans ce cas, le gagnant perdra le droit à une indemnisation de toute nature.

7. Un seul prix est attribué par participant.

8. La journée VIP pour 2 devra avoir lieu avant le 31/12/2024. Passée cette date de validité, le prix deviendra nul.

Article 6 : Responsabilité

1. Dans la mesure où la détermination des gains du participant se fait exclusivement sur base d'un procédé informatique, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'une déficience des réseaux informatiques, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données et l'hébergement du site web.

2. L'organisateur peut suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant, c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données d'inscription au site, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs, une multiplication de comptes, ...

3. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, modifier ou annuler le règlement ou le Concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation au Concours ou des prix attribués. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée de ce fait.

4. Le participant reconnaît que la participation se fait entièrement à ses propres risques.

5. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des données erronées, incomplètes ou fautives communiquées par les participants et qui donneraient lieu à une adresse e-mail erronée ou inconnue.

6. Si le Concours devait être annulée suite à un cas de force majeure, l'organisateur ne pourrait en aucun cas en être tenu responsable.

7. L'organisateur ne peut être tenu responsable :

d'un cas de force majeure quelconque ou d'une décision des autorités rendant la jouissance du prix par le gagnant impossible, d'accidents, de pertes, de livraisons tardives, de coûts et de dommages quelconques, quelle qu'en soit la nature ou la cause, dus à la participation au Concours, à l'attribution du prix, la réception ou de l'utilisation du prix, et ce, sous quelque forme que ce soit ; de pertes et/ou de retards causés par des tiers, et ce, sous quelque forme que ce soit ; de toute dépense complémentaire et/ou frais de séjour ou de transport - autres que les dépenses expressément indiquées au présent règlement comme étant prises en charge par l'Organisateur - que le gagnant doit éventuellement supporter en raison de sa participation au Concours, son acceptation du prix et l'usage qu'il en fera.

Article 7 : Données personnelles

Dans le cadre de la gestion de ce Concours, Brussels Drohme Golf Club, en tant que responsable du traitement, et la société Touch Agency, en tant que sous-traitant, traitent les données des participants conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www.bdgc.be/fr/vie-privee/>.

Les données suivantes seront traitées dans le cadre de la gestion de ce concours : le nom, le prénom, le date de naissance, le code postal, l'adresse email, la date et heure de l'inscription, la réponse aux conditions générales du Concours, la réponse aux conditions générales Brussels Drohme Golf Club (le cas échéant), la réponse au consentement aux communications électroniques, la réponse au question principale, la réponse à la question subsidiaire et un e-mail cash-out (pour les gagnants).

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par Brussels Drohme Golf Club et la société Touch Agency aux fins d'exécution du la présente concours, ainsi que pour alimenter l'historique du client (voir le dernier paragraphe à ce sujet).

En cas de consentement préalable exprès du participant, stipulé par celui-ci en cochant pour accord la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription, Brussels Drohme Golf Club pourra utiliser ses données personnelles pour l'informer de ses prochains concours, actions, promotions et offres.

Brussels Drohme Golf Club ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes. Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification, la restriction ou l'effacement en contactant Brussels Drohme Golf Club

Par e-mail : info@bdgc.be

Par téléphone : +32 (0) 2 672 22 22

Le participant a également le droit de s'opposer au traitement de ses données. A noter qu'en cas d'effacement de ses données ou en cas d'opposition du traitement, sa participation à cette action sera annulée. Pour exercer ses droits, le participant peut consulter la politique de vie privée de Brussels Drohme Golf Club disponible sur le lien <https://www.bdgc.be/fr/vie-privee/>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Article 8 : Droit applicable et juridiction compétente

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent le concours et qui ne peuvent être solutionnés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.